



Une politique pauvre?

Les personnes en situation de pauvreté récoltent
ce que la politique sème.



**Mémoire
Élections 2024**

Table des matières

Introduction

1. Objectif 4
2. La pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale 4
3. Les VWAWN de Bruxelles et la BPA 5
4. Le mémorandum de la BPA de 2018 5
5. Les piliers de ce mémorandum 6

Revendication

1. Intégrez la participation des personnes en situation de pauvreté aux politiques de manière structurelle ☀️ 8
2. Engagez-vous pleinement pour une politique transversale 8
3. Investissez dans des méthodologies permettant d'établir des relations de confiance durables, telles que 'schoolpoortwerk' 9
4. Garantisiez des services publics physiques de qualité et accessibles ☀️ 10
5. Mettez l'infrastructure numérique à disposition au maximum 11
6. Renforcez les compétences numériques 12
7. Garantisiez la participation aux loisirs pour tous 13
8. Rendez l'enseignement sensible à la pauvreté 13
9. Faites du logement social une priorité 14
10. Régulez le marché locatif privé ☀️ 15
11. Prévenez les expulsions 15
12. Investissez dans le modèle Housing First comme forme principale d'accompagnement des personnes sans-chez-soi 16
13. Supprimez le statut de cohabitant 17
14. Garantisiez un accès facile aux droits légaux des personnes en séjour irrégulier et étendez ces droits 17
15. Réformez le permis unique ☀️ 19
16. Élargissez les possibilités de séjour légal. 19



Introduction

1. Objectif

Ce mémorandum¹ est soumis à tous les partis politiques et candidats qui se présentent lors des élections européennes, fédérales et régionales du 9 juin 2024, ainsi qu'aux élections provinciales, municipales et de district du 13 octobre 2024. Son objectif est de garantir que les nouvelles équipes dirigeantes protègent **les droits sociaux fondamentaux des personnes en situation de vulnérabilité et leur assurent une pleine participation à la société**. En effet, les personnes vivant dans la pauvreté récoltent les fruits des politiques mises en place.

Ce mémorandum contient des **revendications formulées par les personnes en situation de pauvreté** issues de nos associations Chez Nous/Bij Ons, De Buurtwinkel, Buurthuis Bonnevie, Wijkpartenariaat De Schakel, Pigment, Vrienden van het Huizeke, Doucheflux et ARA. Ces "associations où les personnes en situation de pauvreté prennent la parole" sont regroupées dans la [Brussels Platform Armoede](#) (BPA).

Les personnes en situation de pauvreté ne constituent évidemment pas un groupe homogène et nos associations reflètent cette **diversité**. Aucune des descriptions, problèmes ou solutions proposées mentionnées dans ce mémorandum ne s'applique donc automatiquement à tous. Une **approche individualisée** est nécessaire et recommandée.

2. La pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale

La pauvreté à Bruxelles est un phénomène plus préoccupant que dans les autres régions. Un quart des Bruxellois ont un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté.² Un cinquième de la population en âge de travailler (18-64 ans) vit de prestations sociales ou de revenus de substitution.

Les **coûts élevés du logement** pèsent lourdement sur le budget des familles bruxelloises. 62 % des logements à Bruxelles sont occupés par des locataires et 26 % des Bruxellois vivent dans un logement "inadéquat". 26,8 % des ménages sont confrontés à une forme de précarité énergétique. En 2021, 51 615 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente pour un logement social.

En l'espace de dix ans, **le nombre de personnes sans abri et sans domicile** à Bruxelles a plus que doublé, passant de 1 729 en 2008 à 4 187 en novembre 2018. Lors du recensement de 2020, le chiffre a même atteint un triste record de 5 313 personnes, suivi d'un chiffre encore plus élevé de 7 134 en 2022³. Le groupe d'enfants et de jeunes parmi ces personnes sans abri et sans domicile augmente également de manière significative.

Une récente étude de l'Université libre de Bruxelles (VUB) estime, sur la base des taux de mortalité, que Bruxelles compte 123 000 résidents non enregistrés, dont environ 52.000 **personnes en séjour irrégulier**, originaires de l'extérieur de l'espace Schengen.⁴

¹ Image de la page de titre : https://unsplash.com/@akshar_dav

² [2021 - Baromètre social](#)

³ [Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale](#) et https://www.brusshelp.org/images/Rapport_denombrement_2022_FR.pdf

⁴ [VUB-demografen zoeken de onbekende inwoners van België via de doden](#)

Cependant, il n'existe pas de chiffres exacts sur ce groupe, car ils vivent nécessairement en dehors des marges des statistiques.

Ces chiffres ne représentent qu'une petite partie des données qui mettent en évidence l'ampleur du problème de la pauvreté à Bruxelles. De plus, les conséquences des crises sociétales récentes (covid, Ukraine, énergie, etc.) sont largement ignorées.

Aucun gouvernement ne peut donc déclarer autre chose que la lutte contre la pauvreté à Bruxelles comme une priorité absolue de sa politique. Voici ce qui est essentiel à cet égard : **une bonne politique de lutte contre la pauvreté ne peut être mise en place qu'en impliquant les personnes en situation de pauvreté elles-mêmes.**

3. Les VWAWN de Bruxelles et la BPA

La pauvreté est un problème structurel, pas individuel. La pauvreté n'est pas un problème de style de vie et n'est pas causée par un manque de compétences. La manière dont nous construisons notre société engendre la pauvreté. La lutte contre la pauvreté nécessite donc une approche structurelle, intégrale et durable ! Pour résoudre cela, nous devons également repenser notre société en tenant compte de l'avenir. Les enfants vivant dans la pauvreté grandissent au sein de familles confrontées à des problèmes dans plusieurs domaines simultanément.

Nous voulons rien de moins que **l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion sociale**. La tâche principale de nos associations est de dialoguer avec les décideurs politiques et le grand public **en se basant sur les connaissances et l'expérience des personnes en situation de pauvreté**, et de travailler sur des dossiers et des propositions politiques concrètes. Nous ne sommes pas de simples exécutants de politiques, d'assistants sociaux ou de facilitateurs vers des services ! Au contraire, nous signalons les problèmes, formulons des revendications et apportons une meilleure compréhension de la pauvreté. Nous nous adressons aux autorités, aux services concernés, à la société civile et à l'opinion publique.

4. Le mémorandum de la BPA de 2018

Pour les élections locales de 2018, le BPA et les associations ont déjà rédigé un mémorandum destiné aux candidats de la ville de Bruxelles, articulé autour de quatre axes :

- Logement abordable et de qualité pour les plus bas revenus.
- Garantir l'accès à l'Aide Médicale Urgent pour les personnes en séjour irrégulier.
- Occupation temporaire comme expérience de logement social.
- Travail à la porte de l'école pour renforcer les politiques d'implication des parents à l'école.

Ces thèmes restent d'actualité et plusieurs d'entre eux sont abordés à nouveau dans le présent mémorandum, qui s'adresse à un groupe plus large de décideurs politiques. La revendication en faveur d'un logement abordable et de qualité est devenue encore plus urgente en raison de la profonde crise du logement à Bruxelles. La situation des personnes en séjour irrégulier n'a guère changé et mérite une attention approfondie.


L'intégration des médiateurs scolaires à l'entrée de l'école (travail à la porte de l'école) a fait l'objet d'un accord de cinq ans depuis notre dernier mémorandum, mais nous continuons à militer pour un ancrage structurel et une extension à plusieurs écoles.





5. Les piliers de ce mémorandum

2024 sera une année électorale majeure. C'est pourquoi nous nous adressons, avec le présent mémorandum, à **tous les niveaux de gouvernance**. Nous abordons également une **large gamme de domaines politiques**, car la lutte contre la pauvreté exige une approche politique intégrée.

Certaines des revendications formulées ici sont **transversales** et se concentrent sur la participation politique (revendications 1 et 2, 3), la numérisation et l'accessibilité des services (revendications 4, 5 et 6) et la garantie des droits des personnes en séjour irrégulier (revendications 14, 15 et 16). D'autres sont plus **spécifiques** à des domaines tels que les loisirs (revendication 7), l'éducation (revendication 8), le logement (revendications 9 et 10), la lutte contre le sans-abrisme (revendications 11 et 12) et le revenu (revendication 13).

La participation des personnes en situation de pauvreté et le logement sont les grands défis pour un avenir proche et moyen. Pouvoir participer pleinement à la société accroît l'engagement social et constitue un antidote aux dynamiques néfastes, également pour les générations futures. Cela nécessite un gouvernement accessible, un dialogue politique avec les personnes en situation de pauvreté et de meilleures opportunités pour les personnes en séjour irrégulier, qui sont actuellement privées de nombreux droits. Actuellement, Bruxelles est confrontée à une crise majeure du logement. S'attaquer de manière fondamentale à cette crise garantit non seulement un droit fondamental, a un impact favorable sur la santé publique sous tous ses aspects, mais libère également l'espace nécessaire pour permettre aux locataires bruxellois de participer réellement à la société.

Nous sélectionnons parmi nos 16 revendications **4 points focaux : des rayons de soleil indispensables pour des politiques fructueuses**. Ces 4 points constituent pour nous des priorités absolues. Nous sommes heureux d'en discuter avec tous les candidats et les départements d'études des partis politiques. Les points focaux sont mis en exergue ci-dessous avec un 

-  Revendication 1 : Intégrez la participation des personnes en situation de pauvreté aux politiques de manière structurelle dans tous les domaines et à tous les niveaux politiques
-  Revendication 4 : Garantissez des services publics physiques accessibles et de qualité
-  Revendication 10 : Régulez le marché locatif privé
-  Revendication 15 : Réformez le permis unique




Revendications politiques

1. Intégrez la participation des personnes en situation de pauvreté aux politiques de manière structurelle

 Europe | Fédéral | Régions en communautés | Local

 **Impliquer les personnes en situation de pauvreté dans l'élaboration et l'évaluation des politiques dans tous les domaines et à tous les niveaux politiques.**

 **Les gouvernements doivent veiller à ne pas tomber dans une participation superficielle ou une participation d'élite.**


Lors de la conception de lois concernant les personnes en situation de pauvreté, le gouvernement doit les impliquer dès le départ et maintenir cette participation à toutes les étapes ultérieures du processus.

Cela implique des propositions de texte adaptées, des formes de consultation, des calendriers et des mécanismes de rétroaction. Le gouvernement doit développer des procédures garantissant et facilitant une participation effective à l'élaboration et à l'évaluation de ces lois, tout en travaillant également à un changement de mentalité au sein de leur personnel et de leurs services, considérant les personnes en situation de pauvreté comme des partenaires importants et plaçant leurs besoins et leurs expériences au centre. Il est important qu'ils jouent un rôle d'exemple, par exemple en embauchant des experts ayant vécu la pauvreté.

Le BPA a élaboré un guide comprenant des conditions pour une participation réelle :

 [Cadre pour les dialogues sur les plans politiques.](#)

2. Engagez-vous pleinement pour une politique transversale

 Europe | Fédéral | Régions en communautés | Local

Le paysage politique belge est complexe, et cela se manifeste particulièrement à Bruxelles, avec une fragmentation des compétences administratives entre les différents niveaux politiques. Cependant, de nombreux problèmes liés à la pauvreté ne suivent pas cette logique et nécessitent des efforts de la part de différents niveaux de gouvernement.

Nous constatons récemment plusieurs initiatives politiques inspirées d'une approche intégrée. Par exemple, à l'intersection de la santé et du bien-être, BruZel (VGC) vise à déployer un 'Geïntegreerd Breed Onthaal' (Accueil Large Intégré) et des "services et soutiens axés sur le quartier qui transcendent la langue, le secteur et les compétences"⁵. En même temps, la Cocom travaille avec la Cocof à un "plan social santé intégré" visant à "harmoniser, simplifier et coordonner les entités compétentes pour le bien-être et la santé


⁵ Traduit de [Wat is eerstelijnszone BruZEL? - Huis voor Gezondheid](#) en [Plan social santé intégré](#)

dans la Région". Cependant, ces deux initiatives, l'une principalement néerlandophone et l'autre avec une forte influence francophone, ne se rencontrent pas dans la pratique.

 **Travaillez donc sur un plan transversal impliquant tous les gouvernements bruxellois et supra-locaux.**

Une collaboration et une communication continues entre les différents niveaux de gouvernement sont essentielles. Cela se produit encore trop rarement, en particulier entre les gouvernements néerlandophone et francophone. Lorsqu'un gouvernement n'a pas compétence dans une thématique donnée, il doit jouer un rôle de signal vers les autorités compétentes.

3. Investissez dans des méthodologies permettant d'établir des relations de confiance durables, telles que 'schoolpoortwerk'


 Fédéral | Communautés | Local

Les services de proximité (quartier), les médiateurs et les intermédiaires sont les mieux placés pour faire le lien entre les personnes en situation de pauvreté et les services et l'aide sociale réguliers. En effet, ceux-ci ne sont souvent pas suffisamment accessibles pour les personnes en situation de pauvreté : l'offre n'est pas suffisamment connue, prendre rendez-vous est difficile et les orientations ne sont pas faites ou sont 'froides'. De plus, on attend des personnes en situation de pauvreté qu'elles viennent avec une demande d'aide concrète, alors que beaucoup d'entre elles ne savent pas exactement à quels droits elles ont droit ou ce qui est possible. Beaucoup de personnes n'arrivent donc pas à faire valoir leurs droits.

 **Les gouvernements doivent investir dans un financement structurel des lieux de confiance et des intermédiaires.**

En effet, les relations de confiance sont essentielles pour orienter durablement vers les services et l'aide sociale. Il est donc essentiel de miser durablement sur des intermédiaires, tels que les **intermédiaires à la porte des écoles**. Ils sont indépendants de l'aide sociale et comblent le fossé entre les domaines politiques, tels que l'éducation et le bien-être. Ces initiatives méritent un développement structurel, tant en termes d'élargissement (extension du nombre d'initiatives en termes de lieu et de type d'éducation) que de durabilité (les initiatives à la porte des écoles ne sont pas efficaces en tant que projets temporaires, mais doivent être intégrées durablement).


4. Garantissez des services publics physiques de qualité et accessibles

 Fédéral | Régions et communautés | Local


La numérisation actuelle imposée d'en haut renforce l'exclusion sociale existante. Les prestataires de services publics et privés (banques, administrations communales, syndicats, maisons de la culture, mutualités, etc.) tiennent trop peu compte du fait qu'une part importante de leurs utilisateurs n'a pas accès aux canaux numériques. Cela entrave non seulement l'accès aux droits des personnes peu alphabétisées en matière de numérique ou non connectées, mais augmente également la charge de travail des associations et des services qui atteignent et accompagnent ces personnes.

Un service de qualité et humain est pourtant un droit. Les gouvernements doivent travailler à une accessibilité contraignante de leurs propres services, en imposant des critères vérifiables. Cela comprend des efforts pour rendre les services numériques accessibles à tous (voir revendication 5), mais ne doit pas se limiter à cela.

La Brussels Platform Armoede s'est récemment joint à la contestation de l'ordonnance "Bruxelles Numérique", organisée par Lire et Écrire. Ils ont rédigé une note concernant l'avant-projet d'ordonnance⁶. Ci-dessous, nous citons les revendications formulées au sein du VWAWN bruxellois. Pour des revendications plus détaillées, nous renvoyons à la note de Lire et Écrire, qui exprime parfaitement nos positions sur la numérisation et l'accès aux services.

 **Les services de qualité et humains/ en présentiel doivent rester la base. Les services doivent avoir une réception ouverte et physique où les gens peuvent se rendre sans rendez-vous et sans frais supplémentaires.**


La suppression des guichets physiques et des lignes téléphoniques accessibles complique l'accès aux droits sociaux. Les services ne doivent pas être accessibles uniquement en ligne ou sur rendez-vous en ligne, mais doivent également avoir une réception ouverte où les gens peuvent se rendre sans rendez-vous et sans frais supplémentaires. Les gouvernements doivent calculer des quotas pour le nombre de guichets et les horaires d'ouverture en fonction de la nature du service (par exemple, un service de population permanent par rapport à un guichet temporaire pour la déclaration fiscale) et du nombre d'habitants. Les gouvernements doivent imposer un tel quota d'accessibilité physique, en tenant également compte du nombre d'habitants sur leur territoire. Prévoir un rattrapage à très court terme dans l'aide physique pour les demandeurs/clients dont les dossiers sont bloqués à l'heure actuelle et dont les droits sociaux n'ont pas été réalisés.


 **Il faut prévoir des modalités 'analogiques' (non-numérique) pour la communication, le paiement et l'inscription.** Toutes les communications sortantes doivent également être adaptées pour une compréhension optimale par un public

⁶ [QUELS ENJEUX DE SOCIÉTÉ NOUS POUSSENT À NOUS MOBILISER CONTRE L'ORDONNANCE BXL NUMÉRIQUE?](#)


autrement alphabétisé et/ou peu alphabétisé (communications multilingues, utilisation de pictogrammes, etc.).

 **Les alternatives numériques doivent être rendues accessibles au maximum.**

 **Il faut orienter de manière plus efficace et ciblée** (par exemple, en favorisant l'orientation chaleureuse, etc.) et examiner comment rendre les services gouvernementaux accessibles aux personnes en situation de séjour irrégulier. Cela doit se faire en consultation avec le groupe cible lui-même.


 Évaluez les **mesures d'urgence** avec des assouplissements pour l'aide du CPAS (Centre Public d'Action Sociale) lors des crises récentes (guerre en Ukraine, crise du COVID-19 et inondations de 2021) afin d'en tirer des leçons pour un avenir proche. Étant donné la crise du pouvoir d'achat actuelle avec de graves conséquences en termes de pauvreté, il est logique, selon nous, de prendre à nouveau des mesures d'urgence concernant une meilleure accessibilité de l'aide du CPAS. Nous considérons cela comme une mesure temporaire en attendant des améliorations structurelles en termes d'accessibilité.


5. Mettez l'infrastructure numérique à disposition au maximum

 Fédéral | Régions et communautés | Local


Les gens doivent être soutenus au maximum pour accéder à leurs droits fondamentaux par voie numérique. L'inclusion numérique commence par un accès durable à l'infrastructure Internet et informatique (matériel et logiciel) qui est gratuit ou à tarif social.

Des initiatives telles que les Espaces Publics Numériques bruxellois (EPN) ne doivent pas être présentées comme une solution à l'inaccessibilité des services (voir revendication 4). Il ne s'agit pas d'orienter les personnes vers les Espaces Publics Numériques pour consulter ou traiter des documents en ligne. Ce sont des lieux où les gens peuvent utiliser l'infrastructure informatique et être accompagnés dans le renforcement de leurs compétences et leur autonomie.

 **Fournissez un soutien matériel du gouvernement en mettant des ordinateurs et Internet à disposition.** L'accès à l'infrastructure numérique est un droit et ne peut donc pas être comblé par des projets temporaires et/ou des entreprises privées.

 **Soutenez les initiatives qui proposent des ordinateurs, des smartphones et d'autres matériels et logiciels remis à neuf à moindre coût,** ainsi que des services accessibles pour la maintenance et la réparation. Faites-en largement la promotion par le biais de communications ciblées.

6. Renforcez les compétences numériques

 Fédéral | Régional | Local


Une offre accessible ne se limite pas seulement à l'accès au matériel nécessaire (ordinateur, WiFi gratuit, etc.). Les personnes ayant une faible alphabétisation numérique doivent être soutenues dans l'utilisation du matériel et des applications dont elles ont besoin dans les EPN's et autres lieux d'offre accessibles.

 **Veillez à proposer une offre de groupe variée, mais bien coordonnée, et privilégiez également un accompagnement individuel et flexible sur mesure.**


 **Misez sur des "Digitaal Inclusieve Wijken" (quartiers numériquement inclusifs) (www.digitaalinclusiewijk.be/toolbox).**

 **Élargissez les EPN's de la Région bruxelloise, soutenez-les structurellement et rendez-les encore plus accessibles.**


Cela peut se faire, par exemple, en permettant l'inscription partout sans pièce d'identité. Faites connaître les EPN's aux autres organisations et institutions du quartier qui sont en contact avec un public vulnérable sur le plan numérique. Adaptez les horaires de visite disponibles ; par exemple, prévoyez des heures d'ouverture en dehors des heures de bureau ou le week-end, et pas seulement pendant les heures scolaires. Adoptez une approche satellite, mettant l'accent sur l'atteinte du public le plus large possible plutôt que sur la centralisation pour des raisons de rentabilité. Les EPN's dans des endroits anonymes ne fonctionnent pas. Ils ne sont efficaces que s'ils sont liés à des activités existantes où un public vulnérable sur le plan numérique est déjà présent. Travaillez également sur des EPN's mobiles afin de fournir des services ciblés aux personnes sur place, par exemple celles qui ne peuvent plus se déplacer.

 **Les assistants sociaux, et plus largement tous les travailleurs sociaux, doivent être formés de manière à être sensibles aux besoins et aux possibilités numériques de leurs clients.**

Les formations en travail social doivent y accorder une attention suffisante. À moyen terme, les CPAS doivent veiller à ce que chaque demandeur d'aide potentiel ait la possibilité et l'assistance nécessaires pour améliorer ses compétences numériques. Nous considérons cette offre d'aide comme la réalisation du droit fondamental à l'intégration et à la participation à la société, et comme une traduction du droit à une existence digne tel qu'énoncé à l'article 1 de la loi sur les CPAS.


 **À moyen terme, les CPAS doivent veiller à ce que chaque demandeur d'aide potentiel ait la possibilité et l'assistance nécessaires pour améliorer ses compétences numériques.**


7. Garantissez la participation aux loisirs pour tous


 Communautés | Local

Une grande partie des personnes en situation de pauvreté ont du mal à accéder à l'offre de loisirs et de culture. Pourtant, la participation à des activités de loisirs a souvent une influence positive sur leur estime de soi, leur confiance en eux et leur dignité.


Garantir la participation aux loisirs pour tous en travaillant sur les obstacles connus en matière d'image, de ressources financières et d'accès. Les revendications concernant la numérisation (5 et 6) s'appliquent également ici.

 Image : la participation culturelle est considérée comme un luxe, quelque chose qui ne devrait être envisagé qu'une fois les autres besoins satisfaits. **Le gouvernement doit travailler à un changement de mentalité, considérant l'accès à la culture comme un droit fondamental en pratique.** Par exemple, intégrer la sensibilisation à la pauvreté dans le cadre de financement des subventions pour la culture et les offres de loisirs.

 Ressources financières : il existe de nombreux tarifs réduits, mais il est souvent difficile de s'y retrouver. **Assurez une politique de réduction et de tarification uniforme,** avec une prolongation automatique du tarif préférentiel (comme c'est déjà le cas avec Paspartoe). Un prix d'entrée maximal de 2 ou 3 euros par activité est souhaitable. Permettez le paiement par cours/activité. Soyez attentif aux coûts cachés : transport, garde d'enfants, matériel, etc. Expliquez cette politique tarifaire de manière compréhensible, en tenant compte des modalités, etc. Communiquez également clairement quelles offres sont accessibles aux personnes en situation de séjour irrégulier. En effet, elles ont accès à Paspartoe, ce que nous soutenons particulièrement, mais cela est souvent méconnu des organisations et du public cible.


 Orientation : l'orientation concerne chaque étape nécessaire pour atteindre les personnes en situation de pauvreté, gagner leur confiance, susciter leur intérêt et parvenir à une participation durable aux activités de loisirs. L'orientation en groupe, en collaboration avec des organisations à faible seuil, fonctionne bien. Café Plaizier - la version bruxelloise des "Pretloketten" - qui élimine de manière intégrée les obstacles liés à la communication, à la psychologie et à la mobilité, est considéré comme une bonne pratique. **Nous plaidons donc pour l'ancrage structurel de plusieurs Cafés Plaiziers à Bruxelles.**


8. Rendez l'enseignement sensible à la pauvreté


 Communautés | Local

L'enseignement est un levier important pour rompre le cercle vicieux de la pauvreté. Bien que presque tous les enfants en âge de scolarité aillent à l'école, de nombreux parents connaissent mal la structure et le fonctionnement du système éducatif ainsi que des partenaires éducatifs connexes. Ils ne savent pas quelles sont les possibilités et les attentes. Beaucoup des projets actuels axés sur la lutte contre la pauvreté dans


l'enseignement travaillent en marge des problèmes (boîte à lunch vide, etc.) et n'abordent pas les causes structurelles.

 **L'utilisation des intermédiaires aux portes des écoles** (voir revendication 3), qui établissent un lien entre les parents et le domaine du bien-être grâce à leur présence physique dans l'environnement scolaire, répond à cette problématique. **Élargissez et ancrez de manière structurelle ces initiatives.** Faites appel à leur expertise et valorisez-la, par exemple en formant les enseignants et les directeurs sur la précarité et l'acquisition de compétences pour interagir avec les élèves et les parents vivant dans la pauvreté.

 **Mettez en place un plafond de frais scolaires pour l'enseignement secondaire.** Nous soutenons ici le mémorandum du Netwerk tegen Armoede qui plaide pour une nouvelle mesure des coûts des études et un plafond fixe de 300 euros pour la première année de l'enseignement secondaire et un plafond différencié pour les deuxième et troisième années.⁷

 **Mettez l'accent sur une politique d'aide aux devoirs sensible à la pauvreté et proposez une offre suffisante et variée pour soutenir les enfants dans la révision des matières enseignées.** Dans l'enseignement néerlandophone, les classes d'aide aux devoirs à l'école sont très rares depuis longtemps, mais la pratique de la politique en matière de devoirs n'a pas été adaptée partout. Certains enfants se voient encore confier de nombreuses tâches à faire à la maison et les matières ne sont pas suffisamment révisées à l'école. Cela reproduit les inégalités.

9. Faites du logement social une priorité

 Régions | Local

La crise du logement continue de faire rage. Une part de plus en plus grande de la population bruxelloise n'a pas accès à un logement abordable. Le loyer moyen d'un appartement à Bruxelles était de 1.117 euros en 2022, tandis qu'une maison mitoyenne coûtait en moyenne 1.742 euros par mois.⁸ C'est plus élevé que dans n'importe quelle autre province, alors que Bruxelles compte également la population la plus pauvre. En 2022, les loyers bruxellois ont augmenté de 47 euros en moyenne par an en raison de l'inflation. En comparaison, ils ont augmenté de seulement 8 euros en moyenne en 2020 et 2021. Les ménages bruxellois à faibles revenus consacrent en moyenne 61 % de leurs dépenses au logement, aux services publics et à l'alimentation, contre 48 % pour les ménages à revenu élevé.⁹ L'inflation de l'énergie (et de l'alimentation) affecte donc de manière disproportionnée les groupes de population les plus pauvres. Le besoin d'une politique du logement adéquate est donc plus pressant que jamais.

Le rythme de construction de logements sociaux est de 200 par an alors que depuis des années, environ 53.000 familles sont en attente. En moyenne, une famille bruxelloise attend 12 ans pour obtenir un logement social. De plus, il existe de grandes différences


⁷ [24 speerpunten voor een structureel armoedebeleid in '24 | Netwerk tegen Armoede](#)

⁸ [CIB huurbarometer](#)

⁹ [2021 - Baromètre social | CoCom](#)

géographiques dans la Région de Bruxelles-Capitale. Le logement social doit devenir une priorité absolue en matière de politique.


Ci-dessous nous exposons nos priorités. Pour une analyse plus approfondie des mesures nécessaires, nous suivons le [mémoire du Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat](#).

 **Le rythme de construction et de rénovation des logements sociaux doit être accéléré.** Il faut également prévoir des quotas de logements sociaux sur les terrains publics. De plus, un budget doit être alloué pour rénover durablement les logements sociaux vacants ou énergivores.

 **En ce qui concerne l'accès prioritaire au logement social, mettez en place des quotas pour les personnes sans-abri ou sans domicile fixe.**


 **Rendez le logement social accessible aux familles en séjour irrégulier.**


10. Réglez le marché locatif privé

 Régions | Local

Des études montrent un énorme déséquilibre entre les loyers sur le marché locatif privé de Bruxelles et le revenu moyen des Bruxellois. Une bonne politique du logement doit mettre fin aux abus sur le marché locatif privé. Pour des revendications plus détaillées sur ce point, nous renvoyons également au [mémoire du RBDH](#).

 **Réduisez les loyers grâce à un cadre juridiquement contraignant** pour rendre le logement abordable.

 **Garantissez le droit à un logement de qualité et durable grâce à des permis de location** qui définissent les critères auxquels le logement loué doit répondre (humidité, ventilation, surface par habitant, etc.).

 Il est inacceptable que Bruxelles regorge de bâtiments inoccupés alors que de plus en plus de personnes n'ont pas de domicile fixe. **Luttez contre la vacance des logements, en soutenant éventuellement des initiatives de logements temporaires pour les groupes vulnérables.** Cela peut être fait en autorisant l'inscription au registre de la population ou en fournissant un soutien logistique pour les installations sanitaires et les services publics, ainsi que pour la souscription d'assurances.

11. Prévenez les expulsions

 Régions

Le nombre de sans-abri à Bruxelles continue d'augmenter considérablement. Le 28 juin 2023, les chiffres de recensement bruxellois les plus récents (novembre 2022) ont été

publiés.¹⁰ On compte un total ahurissant de 7.134 personnes sans domicile fixe. Cela représente près de 2 000 personnes de plus ou une augmentation de 19 % par rapport à 2020, déjà une forte hausse. La première étape importante est donc de se concentrer sur la prévention et d'empêcher les personnes de perdre leur logement. Par exemple, chaque année, 600 jugements aboutissent à des expulsions physiques. On peut supposer que cela ne représente que la partie émergée de l'iceberg, car en réalité, il y a aussi des expulsions non prononcées.

En juin 2023, le Parlement bruxellois a adopté une ordonnance sur les expulsions et le moratoire hivernal. L'ordonnance comprend notamment un moratoire hivernal sur les expulsions, une prolongation de la période d'expulsion et une meilleure assistance sociale. Cependant, il reste encore beaucoup à faire.

Les revendications 9 et 10 sont également cruciales à cet égard. Nous identifions les priorités suivantes :


 **Créez un fonds régional pouvant intervenir avant d'éventuelles procédures judiciaires.**

 **Étendez le moratoire aux squats ou aux conventions de résidence temporaire.**

 **Prenez des mesures contre les propriétaires qui expulsent les locataires de leur propre initiative et en dehors de tout cadre légal.**


 **Liez la condition de relogement en cas d'expulsion.**

12. Investissez dans le modèle Housing First comme forme principale d'accompagnement des personnes sans-chez-soi

 Fédéral | Régions et communautés | Local

L'expansion de l'hébergement d'urgence traditionnel ne conduit pas à une solution durable pour les milliers de sans-abri à Bruxelles, comme le montrent les chiffres. Les projets Housing First s'avèrent efficaces : ils garantissent un logement en tant que droit inconditionnel. Ce n'est qu'après le logement que l'accompagnement vers une participation sociale pleine et entière peut commencer.

 **Ne limitez pas le modèle Housing First à un petit nombre d'initiatives dispersées, mais faites-en l'un des fondements de l'approche du sans-chez-soirisme existante.**

 **Fournissez des possibilités d'hébergement résidentiel aux personnes sans titre de séjour.** Cela peut leur donner l'espace mental nécessaire pour faire le choix d'une nouvelle perspective d'avenir significative, grâce à un accompagnement expert pour la réflexion et une information correcte et complète.

¹⁰ [Publication des résultats du 7e dénombrement des personnes sans-chez-soi en Région de Bruxelles-Capitale](#)

13. Supprimez le statut de cohabitant

 Fédéral

Le gouvernement belge considère comme "cohabitants" ceux qui vivent sous le même toit. Le statut actuel de cohabitant entraîne diverses conséquences négatives telles que la perte de revenus, le stress, la limitation de la liberté de choix, des formes indésirables de dépendance et l'entrave à la solidarité.

Actuellement, les cohabitants reçoivent des montants inférieurs aux prestations de sécurité sociale ou d'aide sociale accordées aux personnes seules, même si elles ont contribué autant. Cela est injuste. Cela maintient également l'inégalité entre les hommes et les femmes, voire la renforce parfois. En effet, ce sont principalement les femmes qui, dans le cadre du travail à temps partiel et des bas salaires, doivent renoncer à leur activité professionnelle ou à leur allocation de chômage ou d'invalidité, car le statut de chef de famille est plus avantageux financièrement pour la famille.


De plus, les travailleurs sociaux des CPAS sont contraints d'assumer un rôle de contrôle alors qu'ils devraient avant tout remplir un rôle de confiance. Les visites domiciliaires soulèvent également des questions en matière de respect de la vie privée.

Il est nécessaire de prendre en compte les nouveaux modes de vie et les nouvelles formes d'habitat (colocataires avec ou sans liens familiaux et/ou émotionnels, colocations, logements kangourous, etc.) et de ne plus pénaliser la solidarité informelle au sein de la famille. La suppression du statut de cohabitant permettrait également de lutter efficacement contre les logements de mauvaise qualité, les logements énergivores et les marchands de sommeil.

Supprimez le statut de cohabitant.

Nous vous renvoyons également au site web de ["Stop Statut Cohabitant"](#), une plateforme de différents groupes, associations, institutions et personnes qui souhaitent mettre la réforme et la suppression du statut de cohabitant à l'ordre du jour politique.

14. Garantissez un accès facile aux droits légaux des personnes en séjour irrégulier et étendez ces droits

 Europe | Fédéral | Régions et communautés | Local

La présence de personnes en séjour irrégulier (PSI) dans la société est une réalité, mais leurs conditions de vie sont précaires. En raison de leur statut de séjour "illégal", ils sont exclus d'un travail décent, de l'éducation, d'un logement de qualité, etc. C'est pourquoi nous consacrons des revendications spécifiques à ce groupe cible. Leurs droits humains sont rarement respectés. Le droit à une existence digne pour chaque individu est pourtant inscrit dans la Constitution (art. 23) et la loi organique du 8 juillet 1976 relative aux CPAS. Assurez une existence digne pour les personnes en séjour irrégulier.

Étant donné que les conditions de vie des PSI ne sont pas limitées à quelques autorités spécifiques, cela implique la responsabilité de chaque décideur politique.

De plus, les personnes en séjour irrégulier sont souvent exclues du dialogue sur la législation qui les concerne. Engager le dialogue avec elles profite à toute la société. En effet, la politique migratoire est encore trop souvent basée sur des suppositions et un protectionnisme excessif.


Les personnes en séjour irrégulier ont très peu de droits en Belgique. Seuls le droit à l'Aide Médicale d'Urgence (AMU) et le droit à l'éducation pour les mineurs sont explicitement reconnus par la loi. Cependant, dans la pratique, ces droits ne sont souvent pas garantis, voire refusés.


Assurez un accès facile des personnes en séjour irrégulier à leurs droits existants :

- Simplifiez et harmonisez la procédure d'Aide Médicale Urgente afin de réduire au maximum les obstacles à l'accès aux soins de santé. BPA travaille avec BAPN et Médecins du Monde sur un ensemble de revendications spécifiques concernant l'AMU (en préparation). Assurez-vous qu'ils puissent réellement bénéficier des services médicaux en éliminant d'autres obstacles (par exemple, le transport).
- Veillez à ce qu'une assistance juridique gratuite puisse être facilement sollicitée pour les procédures de séjour, mais aussi en cas de préjudice subi. Assurez-vous que les personnes en séjour irrégulier puissent déposer une plainte en toute sécurité si elles sont victimes d'abus, d'exploitation, d'accident ou d'infraction, sans risquer d'être arrêtées elles-mêmes.

Élargissez les droits légalement reconnus des personnes en séjour irrégulier :

- Accordez aux personnes en séjour irrégulier des droits en matière d'accès à un travail de qualité (voir également le point 16), de possibilités de formation, de travail bénévole, etc.
- Accordez une allocation scolaire aux enfants en séjour irrégulier car ils sont soumis à l'obligation scolaire.

 Nous demandons aux autorités de garantir non seulement les droits de ces Bruxellois dans une situation très vulnérable, mais aussi de **promouvoir activement cette attitude correcte au sein de tous les services et acteurs sociaux relevant** de leur compétence.

 **Engagez un dialogue avec les personnes en séjour irrégulier** et travaillez, sur la base de leurs expériences, à une politique humaine et adéquate qui réduit au minimum les parcours "évitables" vers une reconnaissance finale après une longue période de séjour irrégulier.

 **Organisez un dialogue et une coopération transcendant les domaines de compétence et les niveaux de compétence entre les autorités.**


15. Réformez le permis unique

 Europe | Fédéral | Régions

La pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail est actuellement sans précédent. La liste bruxelloise des métiers en pénurie compte désormais 112 métiers, tandis qu'en Flandre, on en compte 234.¹¹ On recherche principalement des infirmiers, du personnel du bâtiment et de l'horeca, des conducteurs, des aides-ménagers chez les particuliers, des auxiliaires de puériculture, des mécaniciens et des comptables.


Ce manque de personnel a des conséquences sérieuses : les maisons de repos doivent fermer leurs portes faute de personnel, les hôpitaux doivent réduire certaines activités et le secteur de la construction doit reporter ou réduire ses activités. En raison du vieillissement de la population et d'une disparité entre les profils recherchés et l'offre de demandeurs d'emploi, cette situation ne changera pas à l'avenir.

L'accès à l'emploi pour les personnes en séjour irrégulier offre une réponse à une véritable pénurie de main-d'œuvre en Belgique.¹² En effet, de nombreuses personnes en séjour irrégulier vivent ici depuis des années et travaillent déjà dans l'économie informelle, et elles ont souvent de l'expérience dans les secteurs où il n'y a plus de personnel disponible : la construction, l'horeca, les services de nettoyage et l'aide domestique. Nous constatons également la présence de personnes ayant des diplômes en comptabilité, en soins infirmiers et en informatique.

 **Simplifiez donc l'accès au marché du travail pour les personnes en séjour irrégulier en réformant le permis unique.**

Si un employeur souhaite actuellement recruter du personnel en dehors de l'Europe, cela doit passer par une procédure complexe qui part du pays d'origine du travailleur. Nous proposons une adaptation de cette législation qui permet aux personnes de demander leur carte de travail depuis la Belgique.

16. Élargissez les possibilités de séjour légal.


 Europe | Fédéral

Actuellement, il existe peu de portes d'accès légales pour les ressortissants non européens vers notre pays. De plus, les procédures sont complexes et prennent beaucoup de temps. Pour les personnes déjà présentes sur le territoire, il y a encore moins de possibilités de régulariser leur séjour. Une réforme approfondie de la législation sur la migration est nécessaire pour mettre fin à un système qui produit trop souvent des situations de séjour irrégulier injustifiées. Cela concerne, par exemple, les personnes dont la demande d'asile a été rejetée, mais pour lesquelles le retour est impossible, les travailleurs étrangers qui ne peuvent pas obtenir de permis de séjour sur la base de leur travail (même s'il s'agit de métiers en pénurie), les familles à qui le droit

¹¹ [Ingénieures, informaticiennes, enseignants et infirmiers : voici les fonctions critiques en Région bruxelloise](#)

¹² [Advies middengeschoolde functies economische migratie 2023](#)

de vivre ensemble est refusé, ainsi que les personnes vulnérables telles que les malades et les victimes de violences liées au genre et domestiques.

 **Abaissez donc les barrières à la migration légale et adaptez les critères à la réalité sociale** (par exemple, les réfugiés climatiques). Ouvrez également l'accès à ces possibilités de migration légale aux personnes déjà présentes (légales ou non) sur le territoire.

 **Formulez des critères clairs pour la régularisation basée sur l'impossibilité de retour, la vulnérabilité ou l'enracinement durable.**

 **Mettez en place une commission consultative indépendante et pluridisciplinaire chargée d'examiner les demandes de régularisation** (article 33 de la loi du 15 décembre 1980).

Nous souscrivons aux revendications de la Plateforme [In My Name](#).